



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190207-CONS-AG-19-011
-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 7 février 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête sur la mobilité quotidienne des personnes en Corse (EDVM)

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 29 janvier 2019.

PRESENTS : Marie-Hélène VALENTINI, Catherine MEZZANA, Dominique ROSSI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Noël VALERY, Emma MUSSIER, Michel ROSSI, Ivana POLISINI, Philippe PERETTI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique CARRIER, Linda PIPERI, Jean-Jacques PADOVANI, Mattea LACAVE, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Lucien NATALI, François TATTI, Françoise VESPERINI, Jean-Joseph MASSONI, Louis POZZO DI BORGO.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI

QUORUM : 21

ABSENTS : Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Guy ARMANET, Henri POYET, Jean BIAGGINI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Avenant à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête sur la mobilité quotidienne des personnes en Corse (EDVM)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant la convention de partenariat multipartite en date du 15 juin 2016, signée par la Collectivité de Corse, la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par la réalisation d'une enquête sur la mobilité quotidienne des personnes en Corse (EDVM) ;

Considérant le projet d'avenant réévaluant la participation financière de la CAB à la baisse, conformément aux montants suivants :

	Montant €HT	Montant €TTC
Participation Initiale de la CAB	42 960	51 552
Participation de la CAB après avenant	39 927	47 912

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 janvier 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le projet d'avenant à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête sur la mobilité quotidienne des personnes en Corse, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à le signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.